

Conditions d'utilisation pour la remise de données brutes de brevets

1. But

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ci-après « IPI ») met à disposition certaines informations sur les brevets, les marques et les designs suisses au format électronique. Son but est de rendre ces informations accessibles à un large public et à la recherche et de diffuser des connaissances sur la propriété intellectuelle.

2. Données

Les présentes conditions d'utilisation réglementent l'obtention électronique de données du registre et de données de demandes pour des brevets publiés sur Swissreg (swissreg.ch).

3. Accès aux données

Par l'accès aux fichiers de données ou à une partie de ceux-ci ainsi que leur utilisation, l'utilisateur accepte les présentes conditions et confirme en avoir pris connaissance et s'y conformer.

4. Conditions d'utilisation

- 4.1 L'utilisation des données mises à disposition par l'IPI est interdite si elle est contraire au but visé au ch. 1 des présentes conditions d'utilisation. Est notamment prohibée l'utilisation des données pour le publipostage et leur transmission à des tiers.
- 4.2 Ni la publicité, ni l'emballage, pas plus que le support informatique et le média électronique ne doivent donner l'impression que les données mises à disposition par l'IPI sont des données officielles.
- 4.3 L'IPI se réserve le droit de modifier, limiter ou bloquer à tout moment l'accès aux fichiers de données ou à certaines données sans avoir à fournir de justification. Les conditions d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment et sans indication de motifs. L'IPI informe à l'avance sur son site Internet sur les éventuels changements concernant les services et les formats de données.
- 4.4 En cas de violation des présentes conditions d'utilisation, l'IPI peut bloquer l'utilisation des fichiers de données ou de parties de ceux-ci. Dans ce cas, il se réserve le droit d'engager des mesures juridiques.

5. Responsabilité

- 5.1 Les données sont mises à disposition dans la forme où elles sont enregistrées auprès de l'IPI.
- 5.2 Dans tous les cas, l'IPI ne répond que de la négligence grossière ou de l'intention. Il ne peut en particulier garantir l'exactitude, l'exhaustivité et le volume des fichiers de données ou de certaines données consultées, ni les éventuels dommages causés (p. ex. par un virus informatique).
- 5.3 Par souci de confidentialité, l'IPI met à disposition une connexion cryptée et sécurisée. Aucune autre mesure n'est prise pour garantir la confidentialité.

6. For et droit applicable

En cas de litige découlant des présentes dispositions, les tribunaux au siège de l'IPI à Berne sont exclusivement compétents. Seul le droit suisse est applicable.